

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31 MARS 2019

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 mars 2018 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 mars 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 78,19% de l'actif total au 31 mars 2019.

Tunis, le 29 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Samir LABIDI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 mars 2019	31 mars 2018	31 décembre 2018
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 077 893	2 413 571	2 177 698
	- Actions et droits rattachés		1 945 916	2 353 632	2 047 432
	- Titres OPCVM		131 977	59 939	130 266
	Placements monétaires et disponibilités :		579 462	601 702	556 888
	-Placements à terme	3.2	560 376	597 544	544 572
	-Disponibilités		19 086	4 158	12 316
	Débiteurs divers (sommes à l'encaissement)		40	210	10 458
	TOTAL ACTIF		2 657 395	3 015 482	2 745 044
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	9 482	10 234	9 987
	Autres créditeurs divers	3.4	26 987	13 336	18 758
	Total passif		36 469	23 570	28 745
ACTIF NET	Capital		2 594 024	2 955 347	2 678 349
	Capital en nominal :	3.5	2 671 100	2 816 500	2 671 300
	-Capital début de période		2 671 300	3 078 400	3 078 400
	-Émission en nominal		-	322 000	452 200
	-Rachat en nominal		-200	-583 900	-859 300
	Sommes non distribuables	3.6	-77 076	138 847	7 049
	Sommes distribuables :		26 902	36 565	37 950
	- Sommes distribuables de la période	3.7	-11 045	-18 597	37 938
	-Sommes distribuables de l'exercice clos		37 929	55 150	12
	-Report à nouveau		18	12	-
	Actif net		2 620 926	2 991 912	2 716 299
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 657 395	3 015 482	2 745 044

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 01/01 au 31/03/2018	Exercice clos le 31 décembre 2018
Revenus du portefeuille titres :	4.1	-	-	92 884
- Dividendes des actions		-	-	87 095
- Revenus des titres OPCVM		-	-	5 789
Revenus des placements monétaires	4.2	11 134	4 804	37 249
Total des revenus des placements		11 134	4 804	130 133
Charges de gestion des placements	4.3	-9 483	-10 235	-41 614
Revenus nets des placements		1 651	-5 431	88 519
Autres charges d'exploitation	4.4	-12 696	-13 188	-51 348
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-11 045	-18 619	37 171
Régularisation du résultat d'exploitation		-	22	767
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		-11 045	-18 597	37 938
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-22	-767
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-93 271	233 114	196 057
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession: de titres		9 196	14 496	-68 232
Frais de négociation de titres		-54	-1 227	-4 484
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		-84 129	246 383	123 341
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		-95 174	227 764	160 512

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Période du 01/01	Période du 01/01	Exercice clos le 31
(Montants exprimés en dinars)		au 31/03/2019	au 31/03/2018	décembre 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	-11 045	-18 619	37 171
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-93 271	233 114	196 057
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	9 196	14 496	-68 232
	Frais de négociation de titres	-54	-1 227	-4 484
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-	-60 274
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :			
	- Capital	-	322 000	452 200
	-Régularisation des sommes non distribuables	-	-15 845	-9 671
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-	-40	-537
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	6 302	-
	Rachats :			
	- Capital	-200	-583 900	-859 300
	-Régularisation des sommes non distribuables	4	21 269	6 339
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-	62	1 304
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-3	-11 426	-
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-95 373	-33 814	-309 427
ACTIF NET	En début de période	2 716 299	3 025 726	3 025 726
	En fin de période	2 620 926	2 991 912	2 716 299
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	26 713	30 784	30 784
	En fin de période	26 711	28 165	26 713
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	101,684	98,288	98,288
	En fin de période	98,121	106,228	101,684
	TAUX DE RENDEMENT	-3,50%	8,08%	5,45%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 31 MARS 2019

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 mars 2019, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, Présentation des états financiers des OPCVM et NC 17, Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 730 617	1 945 206	214 589	74,218	-
- Air Liquide	434	58 639	36 453	-22 186	1,391	0,016
- ATB	10 000	49 366	34 640	-14 726	1,322	0,010
- ATL	70 000	215 213	155 260	-59 953	5,924	0,280
- ATTIJ BANK	4 100	96 233	140 532	44 299	5,362	0,010
- BH	2 000	42 740	24 094	-18 646	0,919	0,004
- BIAT	1 190	100 198	138 154	37 956	5,271	0,007
- BNA	5 500	60 498	66 017	5 519	2,519	0,016
- BT	10 000	67 917	74 720	6 803	2,851	0,004
- DELICE HOLDING	2 000	23 280	24 986	1 706	0,953	0,004
- EURO-CYCLE	8 000	209 237	128 416	-80 821	4,900	0,099
- ONETECHHOLDING	7 000	45 500	105 931	60 431	4,042	0,013
- SAH	11 305	83 724	116 509	32 785	4,445	0,019
- SFBT	10 900	109 572	251 975	142 403	9,614	0,007
- SOMOCER	30 000	41 700	30 330	-11 370	1,157	0,074
- SOTIPAPIER	15 000	63 000	96 990	33 990	3,701	0,054
- SOTRAPIL	7 180	103 383	118 470	15 087	4,520	0,174
- SOTUVER	2 590	22 533	23 895	1 362	0,912	0,010
- STAR	550	82 500	77 997	-4 503	2,976	0,024
- TPR	30 000	108 393	152 160	43 767	5,806	0,060
- TVAL	1 777	55 087	60 898	5 811	2,324	0,089
- UIB	1 050	28 212	23 103	-5 109	0,881	0,003
- UNIMED	6 441	63 692	63 676	-16	2,430	0,020
Titres OPCVM :		130 823	131 977	1 154	5,036	-
- Placement obligataire SICAV	1 230	130 823	131 977	1 154	5,036	0,040
Droits :		703	710	7	0,027	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- ATL DS 2/5 06032019	70 000	700	700	-	0,027	0,280
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 862 143	2 077 893	215 750	79,281	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/03/2019	% de l'actif net
Compte Placement BNA	5 530	553 000	7 376	560 376	21,381
Total en Dinars	5 530	553000	7 376	560 376	21,381

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 mars 2019	31 mars 2018	31 décembre 2018
Gestionnaire (BNA Capitaux)	9 189	9 941	9 688
Dépositaire (BNA)	293	293	299
Total en Dinars	9 482	10 234	9 987

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 mars 2019	31 mars 2018	31 décembre 2018
Jetons de présence	3 367	3 367	38
Commissaire aux comptes	11 189	2 149	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	223	252	229
Contribution sociale de solidarité (CSS)	-	-	200
Autres (*)	12 208	7 568	9 331
Total en Dinars	26 987	13 336	18 758

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 mars 2019	31 mars 2018	31 décembre 2018
Capital début de période :			
- Montant en nominal	2 671 300	3 078 400	3 078 400
-Nombre de titres	26 713	30 784	30 784
-Nombre d'actionnaires	125	128	128
Souscriptions réalisées :			
-Montant en nominal	-	322 000	452 200
-Nombre de titres	-	3 220	4 522
Rachats effectués :			
-Montant en nominal	-200	-583 900	-859 300
-Nombre de titres	2	5 839	8 593
Capital fin de période :			
-Montant en nominal	2 671 100	2 816 500	2 671 300
-Nombre de titres	26 711	28 165	26 713
-Nombre d'actionnaires	124	125	125

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 mars 2019	31 mars 2018	31 décembre 2018
Sommes non distribuables	-84 125	251 807	120 009
Résultat non distribuable de la période :	-84 129	246 383	123 341
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-93 271	233 114	196 057
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	9 196	14 496	-68 232
- Frais de négociation de titres	-54	-1 227	-4 484
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-	-15 845	-9 671
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	4	21 269	6 339
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	7 049	-112 960	-112 960
Total en Dinars	-77 076	138 847	7 049

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE

	31 mars 2019	31 mars 2018	31 décembre 2018
Résultat d'exploitation	-11 045	-18 619	37 171
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-	-40	-537
Régularisation lors des rachats d'actions	-	62	1 304
Total en Dinars	-11 045	-18 597	37 938

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 01/01 au 31/03/2018	Exercice clos le 31 décembre 2018
Dividendes des actions	-	-	87 095
Revenus des titres OPCVM	-	-	5 789
Total en Dinars	-	-	92 884

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 01/01 au 31/03/2018	Exercice clos le 31 décembre 2018
Revenus du compte placement à terme BNA	11 066	4 418	36 588
Revenus du compte bancaire BNA	68	386	661
Total en Dinars	11 134	4 804	37 249

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 01/01 au 31/03/2018	Exercice clos le 31 décembre 2018
Rémunération du Gestionnaire	9 189	9 941	40 424
Rémunération du Dépositaire	294	294	1 190
Total en Dinars	9 483	10 235	41 614

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 01/01 au 31/03/2018	Exercice clos le 31 décembre 2018
Primes, indemnités et frais d'AGO	6 411	6 904	25 339
Jetons de présence	3 329	3 329	13 500
Redevance CMF	656	710	2 888
Honoraires du commissaire aux comptes	2 229	2 229	9 040
Contribution sociale de solidarité (CSS)	-	-	200
Autres (TCL et autres frais)	71	16	381
Total en Dinars	12 696	13 188	51 348

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.